



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La Ville s'engage dans le label Climat Air Énergie

En septembre 2023, la Ville de Saint-Brieuc a approuvé sa stratégie Climat Air Énergie, avec pour objectif principal de systématiser l'intégration des enjeux air énergie climat dans ses politiques publiques. Elle s'engage également dans l'obtention de la démarche du label.

Publié le 07 novembre 2024

Qu'est-ce que le label Climat Air Énergie ?

Dans le cadre du programme « Territoire engagé – Transition Écologique », ce label valorise les actions de transition écologique dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie, des collectivités européennes.

Construite sur le principe de l'amélioration continue, la démarche de labellisation associe l'ensemble des parties prenantes (agents, élus, partenaires...) et fonctionne par cycle de 4 ans. Chaque cycle de 4 ans se fonde sur une évaluation des actions réalisées, la définition d'un programme d'actions permettant de progresser sur l'intégration des enjeux air énergie climat dans les politiques municipales et la mise en œuvre de ce programme.

Le travail de labellisation permet une prise de conscience collective sur la nécessité de travailler ensemble, de manière transversale et cohérente pour relever le défi énergétique et climatique.

Une conseillère Climat-Air-Énergie, agréée par l'ADEME, est désignée pour accompagner la Ville dans la mise en œuvre du cycle de labellisation.

Il existe 5 niveaux de labellisation déterminés par l'état des lieux et le plan d'actions de la collectivité.

La Ville de Saint-Brieuc engagée dans le label.

Le plan d'action briochin repose sur 9 axes de travail. Ils reprennent les grands enjeux comme l'eau, les mobilités et l'habitat durables, les énergies renouvelables. Et toute une méthodologie pour construire un plan de sobriété, réaliser des achats responsables, structurer la collectivité autour de cette démarche, ou encore sensibiliser les publics.

Dans un premier temps, la Ville a dressé un état des lieux complet. Elle a listé les actions déjà engagées, a défini les axes de progression. De « petits » gestes aux grands projets, le but, c'est de s'améliorer. Chaque action compte.

Lors de l'état des lieux initial, le score était de 26,2% d'actions réalisées par rapport au référentiel ADEME. Au recomptage de mars 2024, le score est passé à 30,2 %, soit une progression de 4 % sur 1 an. C'est une progression importante qui marque la cohérence du plan d'actions et la prise en compte des enjeux, à tous les niveaux. La Ville détient une étoile du label sur cinq. À 35 %, elle en obtiendra une deuxième.

Une campagne de communication pour mobiliser.

Afin de donner à voir aux Briochines et Briochins que la ville s'engage à leurs côtés et inciter le plus grand nombre à changer ses habitudes, plusieurs campagnes d'affichage vont être installées. Elles démontrent l'impact des actions mises en place.

La première, visible à partir de demain dans le réseau d'affichage municipal, met en avant le travail effectué par les agent-es de la Ville dans le cadre du relamping des éclairages municipaux.

Cette opération de renouvellement des ampoules par des LED a débuté en 2023 et devrait s'achever en 2025 à raison de 500 luminaires remplacés par an.

Un exemple d'économie réalisé : la puissance absorbée relevée lors du contrôle du poste numéro 080 situé dans le quartier Saint-Michel (poste en régime permanent, c'est-à-dire allumé toute la nuit) est passée de 9.3Kva, relevé au 14 septembre 2023, à 3.2Kva relevé au 31 juillet 2024, soit une consommation divisée par 3.

Pour aller plus loin...

La Ville propose aux Briochin-nes de calculer leur empreinte carbone et eau en faisant le test nos Nos Gestes Climat proposé par l'ADEME : nosgestesclimat.fr/o/ville-de-saint-brieuc/campagne-label-cae



HÔTEL DE VILLE

Place du Gén. de Gaulle CS 72365
22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1
02 96 62 54 00
Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h
Sam : 9h-12h (formalités adm.)